



| | | | |
|-----------|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| DOMAINE : | Ressources humaines | En vigueur le : | 22 février 2001 |
| TITRE : | Suppléance : personnel enseignant | Révisée le : | 12 juin 2026 |

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Il importe d'indiquer le processus à suivre lors de l'absence du personnel enseignant afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles ainsi que d'assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel.

POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) s'engage à offrir un service de suppléance afin de voir au bon fonctionnement des écoles et d'assurer la sécurité des élèves.